

## EN RÉSUMÉ

### L'inscription à l'ALSH

Je procède à l'inscription de mon enfant à l'ALSH de Fleury auprès de la direction de cette structure.

Pour cela je me munis de :

- Mon numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Du carnet de santé de l'enfant

### L'inscription CARTE CLE

Mon enfant est scolarisé dans les écoles publiques de la Ville

Je n'ai aucune démarche particulière à faire auprès des services municipaux

Mon enfant n'est pas inscrit dans les écoles publiques de Thouars

Je me rends à la mairie de Thouars, Service Éducation Enfance Jeunesse au 1<sup>er</sup> étage du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ou sur rendez-vous

Pour cela je me munis de :

- Mon numéro d'allocataire CAF ou MSA
- D'un justificatif de domicile
- De mon livret de famille
- D'un relevé d'identité bancaire, si je souhaite être prélevé.

**L'inscription au système Carte CLE est obligatoire avant la première journée à l'ALSH municipal de Fleury à compter du 8 janvier 2014**

## CONTACTS

### Pour plus d'informations

#### Ville de Thouars

Service Éducation Enfance/Jeunesse

14 place Saint-Laon - B.P. 183

79103 Thouars Cedex

Tél. : 05.49.66.70.50

cartecle@ville-thouars.fr

<http://www.thouars-communaute.fr>

#### Accueil de Loisirs

#### Sans Hébergement de Fleury

31 rue de Fleury

79100 Thouars

Tél. : 05.49.68.00.19

centredeloisirs@ville-thouars.fr

Ville de Thouars

ALSH de Fleury

## CARTE CLÉ

### Guide d'utilisation

Culture

Loisirs

Éducation



